

Communiqué de presse

Nanterre, le 24 mars 2023

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT – VILLE DE GENNEVILLIERS ET DU PROTOCOLE « QUARTIER D'AVENIR - HAUTS-DE-SEINE »

Le Département des Hauts-de-Seine s'engage auprès des communes pour leur permettre d'engager des projets structurants et de financer des projets de requalification et de rénovation. Dans ce cadre, Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Patrice Leclerc, Maire de Gennevilliers ont signé le 3^e contrat de développement entre le Département et la Ville de Gennevilliers d'un montant de 8 688 439 €. Les élus ont également signé le protocole pluriannuel « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » concernant le quartier des Agnettes, qui formalise un soutien financier à hauteur de 10 M€.

Le dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »

Le dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » permet de **financer des projets destinés à améliorer la qualité de vie** des Alto-Séquanais avec une enveloppe globale de **150 M€**. Le Département investit pour mener des actions fortes de lutte contre les déséquilibres territoriaux et soutenir, aux côtés des communes, d'ambitieux **projets de transformation** de quartiers faisant face à de forts dysfonctionnements.

Dans le cadre de ce dispositif, le **projet de renouvellement urbain** du quartier des Agnettes répond aux orientations du Département, notamment en matière de mixité sociale. Avec « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », le Département formalise un soutien financier de **10 M€** au bénéfice de 6 opérations :

- 2 sous maîtrise d'ouvrage communale (création d'un équipement multifonctionnel, culturel et intergénérationnel et la démolition / reconstruction de l'école Joliot Curie) ;
- 4 sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Gennevilliers Habitat (requalification de logements).

« Ce dispositif traduit l'ambition du Département de mener une action forte de lutte globale contre les déséquilibres territoriaux sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine. Le projet du quartier des Agnettes vise à mettre en œuvre une action de renouvellement urbain (habitat, équipements publics, espaces extérieurs) pour affirmer la volonté de vivre-ensemble et apporter une mixité sociale ».

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

Le contrat de développement Département - Ville

Dans le cadre de sa **politique de soutien aux communes**, le Département apporte un **appui financier régi par un partenariat contractuel** couvrant une période triennale. Le contrat de développement Département - Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Gennevilliers s'élève à 8 688 439 € et est réparti comme suit :

- **7 000 000 €** en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Reconstruction et extension du centre équestre (phase 2)	1 158 080 €
Réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis-Boury	439 000 €
Réhabilitation de logements de fonction en accueil de loisirs – Groupe scolaire Jean Lurçat	861 000 €
Réhabilitation extension de la médiathèque François-Rabelais	2 000 000 €
Création d'un équipement périscolaire Youri-Gagarine	2 085 051 €
Création d'un groupe scolaire dans le futur quartier des chanteraines (phase 1)	456 869 €
Total	7 000 000 €

- **1 688 439 €** en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	152 310 €
Activités culturelles	60 660 €
Activités sportives	315 438 €
Politique de la ville	1 160 031 €
Total	1 688 439 €

Il s'agit du troisième contrat de développement entre le Département et la ville de Gennevilliers. Le montant de ce contrat est 9,8% plus élevé en investissement que celui signé sur la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 6 375 000 €.

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 122 contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 760 millions d'€ (502 millions d'€ en investissement et 258 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 450 % en investissement. Le montant des contrats en fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN
01 47 29 32 32/ cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

